



Déclaration Liminaire

CSA-AP 30 juin 2026

secretariat.federation@ufap.fr

Pantin, le 30 juin 2026

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

L'**UFAP UNSa Justice** prend aujourd'hui la parole avec la gravité qu'impose la situation de notre administration, mais aussi avec la détermination intacte d'une organisation syndicale qui n'a jamais renoncé à défendre les personnels pénitentiaires, tous corps et grades confondus.

Puisqu'il s'agit, Monsieur le Président, de votre premier CSA AP, nous souhaitons vous expliquer la vision globale de notre organisation.

Issue de son congrès d'octobre 2025, notre équipe nationale a été élue sur une ligne claire, une ligne ferme, indépendante, sans accointance politique, sans arrangement ni posture de salon. Notre seule boussole reste le terrain. Notre seule loyauté va aux personnels pénitentiaires. Notre seul engagement consiste à porter, sans filtre et sans faiblesse, la colère, la souffrance, mais aussi la dignité de celles et ceux qui tiennent encore debout une institution pourtant malade, fragilisée, abîmée et laissée en ruine par des années de renoncements.

Car il faut le dire avec force : la colère des personnels pénitentiaires n'est pas un caprice syndical. Elle est le résultat d'un épuisement profond, d'un sentiment d'abandon généralisé, d'une perte de sens des métiers et d'un quotidien devenu insupportable. Dans les détentions, dans les greffes, dans les services administratifs et techniques, dans les SPIP, dans les DISP, dans les ESP, les personnels font face, encaissent, compensent, bricolent, absorbent les manques et tiennent une maison qui menace chaque jour un peu plus de s'effondrer.

L'**UFAP UNSa Justice** refuse de se contenter d'un constat. Notre organisation porte une vision métier, une vision de terrain, une vision d'avenir pour l'ensemble des corps composant l'administration pénitentiaire.

Cette vision commence par une évidence, plus jamais un agent ne doit ouvrir seul une porte de cellule tout comme plus jamais un agent DDSE ne doit se rendre seul poser un bracelet ou un CPIP en visite à domicile.

L'isolement du surveillant est devenu l'un des symboles les plus violents de la dégradation de nos conditions de travail. Face à des publics de plus en plus nombreux, imprévisibles, violents, désocialisés ou psychiatriquement instables, continuer à exposer un agent seul relève de l'irresponsabilité. C'est pourquoi l'**UFAP UNSa Justice** porte la mise en place d'équipes mobiles en détention, capables de rompre l'isolement, de sécuriser les mouvements, d'appuyer les collègues, d'intervenir rapidement et de redonner du collectif à des personnels trop souvent abandonnés seuls face à la porte.

Cette évolution doit s'accompagner d'une véritable autonomie de service, rendue aux agents et aux équipes. Les personnels ne peuvent plus être les otages d'une gestion du planning utilisée, dans certains établissements

ou services, comme un outil de pression sociale, de sanction déguisée ou de règlement de comptes. Le service ne doit pas être une arme managériale. Il doit redevenir un outil d'organisation, d'équilibre, de transparence et de respect. Donner la main aux agents, responsabiliser les équipes, mieux anticiper les cycles, garantir une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle : voilà une réforme concrète, attendue, opérationnelle, et capable d'améliorer immédiatement le quotidien des personnels.

Mais au-delà de l'organisation du travail, c'est tout le modèle pénitentiaire qui doit être repensé.

L'**UFAP UNSa Justice** porte depuis longtemps la création d'Établissements Spécialisés et Adaptés. Nous ne pouvons plus accepter que les détentions classiques servent de variable d'ajustement à tous les échecs du système. Les profils ultra-violents, les cas psychiatriques lourds, les terroristes, les narcotrafiquants, les détenus relevant du grand banditisme ou les profils les plus destructurants ne peuvent plus continuer à pourrir des étages entiers, à mettre en danger les personnels, à déstabiliser les détentions et à entraîner avec eux toute une population pénale dans une logique de tension permanente.

Nous devons construire des structures autonomes, spécialisées, sécurisées, dotées de moyens humains, matériels et doctrinaux adaptés. Des établissements capables de prendre en charge les profils les plus dangereux, les plus violents ou les plus complexes, avec une doctrine claire et des personnels formés.

La prison-hôpital annoncée par le ministre peut constituer un début de réflexion. Mais elle ne produira les effets attendus que si l'administration pénitentiaire conserve la main sur l'identification et l'orientation des profils psychiatriques et violents qui pourrissent nos détentions. Nous demandons à l'administration de ne plus céder à la logique du quartier, ce syndrome du Q a démontré toute sa complexité sur une même structure.

Cette vision doit également s'appuyer sur la création de centres régionaux d'évaluation et d'orientation. Chaque personne incarcérée doit pouvoir être évaluée objectivement par une équipe pluridisciplinaire, afin d'être orientée vers la structure la plus adaptée à son profil, à son niveau de dangerosité, à ses besoins de prise en charge et à ses perspectives d'évolution. C'est à cette condition que nous pourrions redonner du sens à l'exécution des peines.

Et parce que notre vision n'est pas uniquement sécuritaire, nous assumons aussi la nécessité de structures plus légères pour celles et ceux qui veulent réellement s'amender, se reconstruire et préparer leur sortie. Il ne s'agit pas d'opposer sécurité et réinsertion. Il s'agit enfin de mettre chaque détenu au bon endroit, avec le bon niveau de contrainte, le bon encadrement et des moyens adaptés.

Cette ambition ne pourra pas se construire en oubliant les personnels administratifs et techniques, trop souvent oubliés voire invisibilisés alors qu'ils sont indispensables au fonctionnement de nos établissements et de nos services. Le tassement de leurs grilles indiciaires, rattrapées puis dépassées sur plusieurs échelons par l'inflation, constitue un véritable scandale d'État. Ces personnels assument des charges de travail considérables, dans des services sous-dotés, avec des responsabilités croissantes, en ayant un traitement indiciaire en dessous du SMIC. Autant dire que l'on est bien loin de la légitime reconnaissance à laquelle ils ont droit au regard de leur engagement professionnel quotidien. Sans parler de la revalorisation de leur IFSE qu'ils attendent encore au titre de l'année 2026... Là aussi, l'injustice nourrit la colère.

Nous n'oublions pas non plus les personnels d'insertion et de probation, actuellement malmenés par un système médiatico-politique toujours prompt à les piétiner dès qu'un fait divers surgit. Les derniers événements ayant conduit une partie des organisations syndicales à échanger avec Vendôme démontrent la détresse profonde de la filière insertion-probation. Les gardes à vue intempestives doivent cesser. La suspicion permanente doit cesser. La confiance doit redevenir la clé du fonctionnement institutionnel. Les CPIP, les personnels administratifs des SPIP, les cadres et l'ensemble des agents du milieu ouvert et du milieu fermé ne peuvent plus travailler avec la peur d'être désignés coupables d'un système qui ne leur donne pas les moyens.

Aucune réforme sérieuse ne pourra réussir sans un plan triennal de résorption des emplois vacants pour l'ensemble des corps. Surveillance, commandement, encadrement, personnels administratifs, techniques, d'insertion et de probation, médicaux et sociaux, équipes spécialisées : partout les effectifs manquent. Partout les agents compensent. Partout les services tiennent grâce au sacrifice quotidien des personnels. Cette situation ne peut plus durer.

De même, aucune réforme sérieuse ne pourra réussir sans mesures indemnitaires à la hauteur de l'engagement de l'ensemble des personnels de cette Administration.

Des négociations sont d'ailleurs ouvertes à la suite du mouvement de colère des Personnels Pénitentiaires du 27 avril dernier concernant :

- l'augmentation et l'extension à l'ensemble des personnels de la prime de surpopulation ;
- le paiement des heures supplémentaires en stock ;
- une prime d'encadrement afin de réparer l'un des nombreux oublis de la dernière réforme.

Des négociations entamées avec votre prédécesseur M. le Président, dans lesquelles vous devrez vous engager à votre tour, afin d'apporter une reconnaissance légitime aux personnels.

Ce mouvement du 27 avril 2026, lancé par l'**UFAP UNSa Justice**, suivi dans plus d'une centaine d'établissements, n'était pas une simple démonstration de colère. Il était un signal. Un avertissement. Les prémises d'une colère qui gronde et qui s'amplifie jour après jour.

Parce que nous côtoyons le terrain de près, parce que nous écoutons les personnels, parce que nous savons ce qui remonte des coursives, des missions extérieures, des greffes, des bureaux, des SPIP et des services, nous le disons avec responsabilité : les personnels pénitentiaires sont à deux doigts d'entrer dans un mouvement global de lutte sociale.

L'**UFAP UNSa Justice** ne recherche pas le chaos. Elle n'attend pas l'explosion sociale comme une finalité. Mais si l'aveuglement institutionnel, le mépris, l'inaction et les renoncements devaient conduire les personnels à franchir ce cap, alors notre organisation ne détournera pas le regard. Elle sera à leurs côtés. Comme elle l'a toujours été. Avec combativité, avec responsabilité, avec résilience et avec la détermination de celles et ceux qui savent qu'une institution ne se redresse jamais contre ses personnels, mais avec eux.

S'agissant de l'ordre du jour de ce CSA AP, celui-ci porte la marque d'un combat que l'**UFAP UNSa Justice** n'a jamais cessé de mener depuis les événements dramatiques liés aux attaques coordonnées (DDPF) contre l'institution pénitentiaire. Les projets de décret présentés visant d'une part à autoriser les personnels des ESP et des ERIS à conserver leur arme administrative lors des missions dites « longues » et lorsqu'ils découchent, garantissant ainsi à ces derniers une sécurité accrue. Le texte concernant les ERIS va plus loin en les autorisant à conserver leur arme administrative à domicile et à la porter lors des trajets domicile-travail et constitue une avancée que nous revendiquons et que nous avons arrachée à force d'interpellations et d'exigence avec pour unique objectif de protéger les personnels et leurs familles.

Pour autant, cette mesure demeure insuffisante au regard de la menace qui pèse aujourd'hui sur les personnels pénitentiaires. L'**UFAP UNSa Justice** poursuivra sans relâche son action afin que ce dispositif soit étendu à l'ensemble des personnels de surveillance disposant d'une arme administrative, mais également que soit enfin ouverte la possibilité du port de l'arme en dehors du domicile et notamment dans les établissements recevant du public. Nous continuerons également d'exiger que tous les personnels pénitentiaires qui ne disposent pas d'une arme administrative puissent bénéficier automatiquement et sans restriction des dispositifs de protection prévus par l'arrêté de 1997.

Il est désormais temps que chacun prenne la pleine mesure de la situation. Trop longtemps, certains ont préféré détourner le regard ou minimiser une réalité pourtant évidente : les personnels pénitentiaires sont devenus des cibles. Les menaces, les intimidations, les tentatives de pression, les actes de malveillance et les

agressions ne se limitent plus à l'enceinte des structures et services. Elles s'invitent dans la sphère privée des agents et visent également leurs familles.

Face à cette évolution inquiétante, il n'est plus acceptable de répondre par des demi-mesures ou des postures d'attente. La protection des personnels pénitentiaires doit devenir une priorité absolue. Ceux qui servent l'État au quotidien, souvent dans l'ombre et au contact direct des individus les plus dangereux, ont droit à une protection à la hauteur des risques qu'ils encourent. L'**UFAP UNSa Justice** ne transigera jamais sur cette exigence.

Nous souhaitons également revenir sur le développement des établissements expérimentaux de type INSERRE. Si l'**UFAP UNSa Justice** peut reconnaître dans ce projet certains principes qui se rapprochent du concept d'Établissement Spécialisé et Adapté (ESA) que nous défendons depuis de nombreuses années, nous ne pouvons que nous interroger sur les choix opérés par l'administration quant aux priorités retenues.

À l'heure où notre administration fait face à une surpopulation pénale historique, où les maisons d'arrêt sont au bord de l'asphyxie et où les personnels exercent dans des conditions toujours plus dégradées, nous considérons que l'urgence était ailleurs. D'autres publics pénaux, d'autres structures et d'autres besoins auraient sans doute mérité d'être traités prioritairement avant le déploiement de ce modèle.

Par ailleurs, nous regrettons que la conception de ces établissements ait parfois davantage reposé sur des considérations idéologiques que sur les réalités opérationnelles auxquelles sont confrontés quotidiennement les personnels. Le refus dogmatique d'intégrer un Quartier Disciplinaire dans ces structures en est l'illustration parfaite. Quelle que soit la typologie de détenus accueillis, aucun établissement pénitentiaire ne peut raisonnablement être conçu en faisant abstraction de la nécessité de disposer d'outils permettant de répondre aux incidents, aux violences ou aux comportements incompatibles avec la vie collective.

Construire un établissement en postulant que les difficultés disciplinaires n'existeront pas relève davantage de l'incantation que de la gestion pénitentiaire. Les personnels n'ont pas besoin de concepts théoriques déconnectés du terrain ; ils ont besoin d'établissements pensés pour fonctionner durablement, garantir leur sécurité et leur permettre d'exercer leurs missions avec l'ensemble des moyens nécessaires.

Quant à la résidence administrative des personnels d'Insertion et de Probation, nous dénonçons toujours le rattachement de ces personnels à ARRAS et non d'avoir une résidence administrative propre à cet établissement.

Heureusement, le passage en CSA SPIP a permis de corriger quelques coquilles. L'**UFAP UNSa Justice** a notamment porté la question du rattachement hiérarchique du pôle insertion professionnel qui n'avait pas été pensé en amont. Elle a aussi obtenu que soit supprimé l'alinéa disposant que les détenus ne sont pas tenus de justifier de leurs déplacements. Preuve que les instances de dialogue social ont l'intérêt qu'on veut bien leur porter. Pour peu que les organisations syndicales s'y investissent, on y trouve mille occasions de se rendre utile pour les personnels.

Avant de conclure, Monsieur le Président, nous souhaitons vous dire une chose avec franchise.

Vous avez pris la tête d'une administration que les personnels ne reconnaissent plus. Une administration qui, année après année, a été fragilisée par une inflation législative permanente, des réformes successives menées au rythme des alternances politiques, des ambitions toujours plus nombreuses, mais presque jamais financées. À chaque gouvernement sa loi, à chaque ministre sa réforme, à chaque majorité sa démonstration politique. Pendant ce temps, les prisons débordent, les missions s'empilent, les effectifs fondent et les personnels encaissent.

Aujourd'hui, la surpopulation pénale atteint des niveaux jamais connus, les vacances d'emplois se comptent par milliers, les violences explosent, les risques se multiplient et pourtant on continue de demander aux mêmes femmes et aux mêmes hommes de faire toujours plus avec toujours moins.

Cette réalité dépasse largement les seuls établissements pénitentiaires. Les agents des PREJ, des ESP, des ERIS, des ELSP, des UH, les personnels des SPIP en milieu ouvert comme en milieu fermé, les DISP, les services administratifs et techniques, les greffes, les équipes de direction, les personnels de commandement... tous subissent les conséquences d'une Administration pénitentiaire progressivement clochardisée par des décennies de sous-investissement. Partout, ce sont les mêmes constats : des effectifs insuffisants, des organisations à bout de souffle, des missions qui ne cessent de croître et une reconnaissance qui ne vient jamais.

Et pourtant... le système continue de survivre.

Non pas parce qu'il est bien conçu.

Mais parce qu'il repose sur un véritable esprit de famille pénitentiaire. Parce que les personnels refusent d'abandonner leurs collègues. Parce qu'ils compensent les absences, absorbent les dysfonctionnements, prennent sur eux, sacrifient leur vie personnelle et portent, à bout de bras, une institution que l'État a trop longtemps laissé se dégrader.

Soyons clairs, cette solidarité ne pourra pas éternellement remplacer une politique publique. On ne gouverne pas une administration de près de 45 000 agents uniquement grâce au sens du devoir de ses personnels. La résilience a des limites. Et nous avons le sentiment que cette limite est désormais proche d'être franchie.

Monsieur le Président, vous avez aujourd'hui l'occasion de rompre avec cette logique d'accompagnement du déclin

L'**UFAP UNSa Justice** participera pleinement au dialogue social dès lors qu'il permettra d'obtenir des avancées concrètes. Mais nous vous le disons avec la même clarté : si les engagements pris ne sont pas respectés, si les négociations ouvertes à la suite de la mobilisation historique du 27 avril devaient s'enliser, si les personnels continuaient d'être abandonnés dans une administration en voie de déclassement, alors notre organisation assumerait pleinement ses responsabilités.

Défendre les personnels ne consiste pas seulement à dialoguer. Il consiste aussi à mobiliser. Et l'**UFAP UNSa Justice** sera, comme toujours, au rendez-vous !

Les élus **UFAP UNSa Justice** au CSA-AP